

Séance du 3 mai 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trois mai à dix-huit heures et trente minutes, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Monsieur DUCLOS James, Maire, suivant convocation du 20/04/2023.

Etaient présents : Mrs DUCLOS, LEMERCIER, PEPIN, CHEVAUX, LEMIESZ

Mmes MAUGER, MESTRE, TIHY, VITTECOQ-WOLFF.

formant la majorité des membres en exercice et pouvant valablement délibérer.

Absent : Mr PREVOST

M. PEPIN Dominique est élu secrétaire.

Ouverture de la séance à 18h30.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal si des remarques sont à apporter au PV du conseil municipal du 8 mars 2023. Aucune remarque.

Le procès-verbal de la séance du 8 mars 2023 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire explique que la préfecture a rejeté le vote du compte administratif du 8 mars 2023 faute de quorum non atteint.

C'est pourquoi le vote du CA 2022 est de nouveau à l'ordre du jour ainsi que l'ensemble des délibérations afférentes.

Délibération vote du compte administratif 2022 :

	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
Dépenses	90 785,51 €	76 609,73 €
Recettes	132 625,75 €	71 003,22 €
Excédent/Déficit de l'exercice	41 840,24 €	-5 606,51 €
Affectation reportée 2021	185 400,50 €	-36 394,47 €
Excédent 2022	227 240,74 € + 382.26 € EXCEDENT CCAS 227 623 €	
Déficit 2022		-42 000,98 €
1068 au BP 2023		42 000,98 €
Excédent reporté au BP 2023	185 622,02 €	

Monsieur le Maire se retire. Mme TIHY fait procéder au vote.

Le compte administratif est approuvé à l'unanimité.

Délibération affectation de résultat 2022

Le Conseil municipal, après avoir voté le compte administratif constate :

Un solde d'exécution en investissement de 42 000,98 €.

Un besoin de financement de 42 000,98 €.

Sera reporté au BP 2023 :

Affectation en réserve 1068 : 42 000,98 €

Report en fonctionnement 185 622,02 €

Déficit en investissement : 42 000,98 €

Adoption à l'unanimité.

Délibération approbation du
compte de gestion 2022 :

Monsieur le Maire présente au conseil le compte de gestion pour l'exercice 2022 et demande au conseil de l'autoriser à valider celui-ci sur l'application DGFIP à la demande du receveur municipal.

Approbation du compte de gestion à l'unanimité.

Délibération ETAT 1259 :

Monsieur le Maire présente l'Etat 1259 proposé par la DGFIP renseigné des taux votés par le conseil municipal lors de la réunion du 8 mars dernier.

Délibération vote des
subventions communales
2023 :

Sur proposition de monsieur le Maire, subventions à attribuer :

Papillons Blancs de Pont-Audemer	60 €
Amis Monuments & Sites de l'Eure	30 €
Sauvegarde animalière (Appeville)	200 €
Anciens combattants St-Grégoire-du-Vièvre	40 €
Fondation du Patrimoine	50 €
Séjour linguistique	100 €
Ecole St-Georges-du-Vièvre	100 €
La française risloise	100 €
Amicale des pompiers de Lieurey	50 €
Agir avec Becquerel	50 €

Acceptation à l'unanimité

Délibération approbation
documents convention de
mise à disposition terrain
privé à la commune destiné à
être utilisé pour la défense
incendie :

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que plusieurs hameaux de la commune ne sont toujours pas couverts par la protection incendie. Les conduites d'eau présentes dans ces hameaux ne permettent pas l'implantation de borne à incendie. Pour répondre à la défense incendie, il convient d'installer des

citernes souples ou enterrées. Seulement ces réserves incendies ne peuvent être implantées que sur du terrain privé. Après accord, il convient de conventionner avec le propriétaire du terrain.

Deux modèles de convention type ont été établis.

Après lecture des modèles de convention, monsieur le Maire demande l'avis du conseil.

Acceptation à l'unanimité

Délibération approbation des aménagements de défense incendie et autorisation de signature de convention :

Suite à la délibération prise précédemment, monsieur le Maire présente les projets d'aménagement de défense incendie.

L'objectif est d'assurer la protection dans des hameaux non couverts à ce jour. Les aménagements envisagés sont :

Une citerne enterrée de 30m³ rue de la Petite Boissière,

Une citerne souple de 30 m³ rue des Buissons,

Une citerne souple de 30 m³ rue de la Grande Boissière.

Monsieur le Maire rappelle que ces projets sont subventionnables encore jusqu'à 2024. Il demande l'autorisation au conseil de faire une demande de subvention dès qu'il sera possible.

Le budget des 3 citernes est de 28 764,82 € HT soit 34 517,78 € TTC.

La demande de subvention DETR sera de 11 505 € soit 40 % du projet HT.

Le conseil municipal accepte les projets d'aménagement de défense incendie et autorise monsieur le Maire à faire les demandes de subvention.

Délibération attribution pour le remplacement des radiateurs de la salle polyvalente :

Monsieur le Maire propose les travaux de remplacement des radiateurs de la salle polyvalente. La SAS BOSQUET ELECTRICITE de Pont-Audemer propose un devis de 3 320 € HT soit 3 984 € TTC.

Acceptation à l'unanimité.

Questions diverses

Le PLUi est mis en route. La première réunion d'information à destination des élus est prévue le 31 mai à Cormeilles. Monsieur le Maire explique que 3 élus par commune seront conviés aux différentes réunions prévues dans le cadre de l'élaboration du PLUi. Il demande à chacun d'observer avec attention la commune,

architecture, bâtiments à sauvegarder, arbres et haies à conserver, mares ... Tout ce travail sera utile pour l'élaboration du PLUi sur la commune.

Concernant l'engazonnement du cimetière, monsieur le Maire pose la question s'il faut attendre ou non pour le faire. Deux personnes ont été embauchées sur deux jours pour désherber le cimetière. Faut-il engazonner le cimetière ou embaucher du personnel pour désherber le cimetière.

La prochaine fête des voisins est prévue le samedi 17 juin à 19h30 à la salle des fêtes.

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'un feu de cheminée s'est déclaré dans une maison communale. Les assurances de la commune ainsi que celle du locataire ont programmé une première expertise commune le 21 avril. Une nouvelle expertise aura lieu mardi 13 juin. Des devis seront présentés ce jour-là.

Le remplissage de la bâche du bâtiment de la commune est à programmer. Monsieur Duclos a demandé un devis à l'entreprise HAROU pour le remplissage.

La fibre est installée sur la commune. Il appartient aux habitants de contacter les opérateurs pour procéder au raccordement. Un flyer sera distribué dans les boîtes aux lettres.

Fin de séance.